

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 10 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 ^m »
10 » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	* * *	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 6 Juillet.

Le Journal des Débats définit en six mots l'œuvre du Congrès. « Congrès de liquidation et de partage ». La liquidation plus ou moins complète de l'héritage du Sultan, ajoute cette feuille, a été une des pensées fondamentales de l'alliance des trois empereurs; mais elle semblait impossible à réaliser tant que l'Angleterre s'y opposait et refusait sa part des dépouilles. M. de Bismarck travaillait assidûment à vaincre ses scrupules. L'Angleterre résistait, protestait et faisait même grande parade de sa résistance. Mais, au moment où tout le monde la croyait bien décidée à tirer au besoin l'épée pour la défense du droit et des traités, lord Beaconsfield a cédé au tentateur, et s'est laissé amener à une combinaison, qui, sous des formes plus ou moins déguisées, n'est autre chose qu'un premier partage, ou du moins un commencement de partage de la Turquie entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et probablement la Grèce.

Après avoir déterminé la part que s'attribue chacune de ces quatre puissances dans le partage de la Turquie, le Journal des Débats termine en faisant ressortir la grandeur du triomphe qu'aura ainsi obtenu dans ces négociations le chancelier allemand.

On lit dans le Soleil :

L'Événement publie une lettre de M. Louis Blanc qui lui adresse la liste des membres d'un comité formé à Paris pour y célébrer un centenaire de Rousseau à une date de fantaisie, celle du 14 juillet.

Le nom de M. Louis Blanc brille de tout son éclat dans cette liste. Il est le promoteur de cette manifestation politique.

De son côté, la République française, s'occupe de ce centenaire qui a été célébré à Genève, le mardi 3 juillet.

Les Genevois qui étaient dans leur rôle, ont donné une grande pompe à cette solennité. La République française le constate, en ajoutant avec une pointe d'épigramme à l'adresse de M. Louis Blanc, que lorsqu'on célèbre un centenaire, il faut le célébrer à sa date.

Puis, la République française publie une longue critique du caractère et de l'œuvre de Rousseau, le citoyen de Genève.

Paris où Rousseau a longtemps vécu, dit l'organe de M. Gambetta, Paris qui l'a aimé plus que ne l'aimait ce philosophe morose, aigri, brouillé avec son temps; Paris qui n'en a jamais reçu que des rebuffades, ne retrouve pas, ne reconnaît pas en lui son propre génie; il ne le tient pas pour un des siens.

Rousseau, ajoute plus loin la République française, ne semble plus de nos jours qu'un théoricien paradoxal qu'un esprit chimérique et dangereux, qu'un utopiste enfiévré de sa personnalité, qu'un sophiste rétrograde dont les systèmes croulent par la base et dont les idées sont démenties par les faits.

On voit que les opportunistes ne sont pas près de s'entendre avec les intransigeants sur Rousseau. Il est d'autres questions plus graves qui divisent en deux camps très tranchés le parti radical. Le Constitutionnel parle d'un projet de triumvirat composé de MM. Floquet, Lockroy et Clémenceau, qui se proposeraient de combattre à la Chambre la dictature occulte de M. Gambetta.

Un habitant de Genève a découvert une pièce bien curieuse dans une collection.

Cette pièce, signée Napoléon-Louis Bonaparte, est d'une incontestable authenticité et pourrait s'intituler : le second Empire peint par lui-même, bien qu'elle porte la date de juin 1845.

Coup d'Etat, plébiscite, unité allemande, politique intérieure et extérieure, tout est là en germe. En voici une copie exacte :

Traité d'alliance offensive et défensive entre le duc Brunswick et le prince Napoléon-Louis Bonaparte.

« Nous, Charles-Frédéric-Auguste-Guillaume, duc de Brunswick-Wolfenbützel, et nous prince Napoléon-Louis Bonaparte, convenons et arrêtons ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Nous promettons et jurons sur notre honneur et sur le Saint-Evangile de nous aider l'un l'autre, nous, Charles, duc de Brunswick, à rentrer en possession du duché de Brunswick et à faire, s'il se peut, de toute l'Allemagne une nation unie, et à lui donner une constitution adaptée à ses mœurs, à ses besoins et aux progrès de l'époque; et nous, prince Napoléon-Louis Bonaparte, à faire entrer la France dans le plein exercice de la souveraineté nationale dont elle a été privée en 1830, et à la mettre à même de se prononcer librement sur la forme du gouvernement qui (sic) lui convient de se donner.

« Art. 2. Celui d'entre nous qui, le premier, arriverait au pouvoir suprême, sous quelque titre que ce soit, s'engage à fournir à l'autre, en armes et en argent, les secours qui lui sont nécessaires pour atteindre le but qu'il se propose et, de plus, à autoriser et faciliter l'enrôlement volontaire d'un nombre d'hommes suffisant pour l'exécution de ses projets.

« Art. 3. Tant que durera l'exil qui pèse sur nous, nous nous engageons à nous aider réciproquement en toutes occasions, afin de rentrer en possession des droits politiques qui nous ont été ravés, et, en admettant que l'un de nous pût rentrer dans sa patrie, l'autre s'engage à soutenir la cause de son allié par tous les moyens possibles.

« Art. 4. Nous nous engageons, en outre, à ne jamais promettre, faire et signer aucune renonciation, abdication ou désistement de nos droits civils et politiques, mais, au contraire, à nous consulter et à nous soutenir en frères dans toutes les circonstances de notre vie.

« Art. 5. Si, par la suite et lorsque jouissant de notre pleine liberté, nous jugerions (sic) convenable d'apporter au présent traité des modifications dictées, soit par notre position respective, soit par l'intérêt commun, nous engageons à les faire d'un commun accord et à réviser les conditions de cette convention dans tout ce qu'elles auraient de défectueux, par suite des circonstances sous (sic) lesquelles elle a été faite.

« Fort de Ham, le 25 juin 1845.

« Approuvé le traité ci-dessus :

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE »

Le duc de Brunswick dont il est question est le duc des diamants celui qui en mourant a légué sa fortune à la ville de Genève.

Le 30 juin, à Paris, la grande voix du peuple a poussé le véritable et pacifique cri

conservateur : Vive la République!

Hors de là, qu'y a-t-il?

Un empereur? Lorsqu'on a vu le spectacle magique de la fête nationale, se figure-t-on l'entrée, à cheval, dans la capitale, d'un souverain, rapportant en croupe les souvenirs de la défaite et de l'invasion.

L'empire n'a plus de programme; il ne sait pas lui-même ce qu'il représente.

Il n'a plus de chef politique possible, car il s'est personnifié dans l'avocat audacieux de la malheureuse guerre du Mexique, dans l'imprudent ministre qui a facilité la grandeur de la Prusse, dans l'homme d'Etat fatal qui a dit jamais pour Rome et inventé la ridicule théorie des trois tronçons allemands.

L'empire n'a plus de drapeaux; les siens ont été pris à Sedan ou livrés à Metz; il n'a plus qu'un crêpe de deuil, celui de l'Alsace et de la Lorraine.

Il est uniquement la raison sociale de ceux qui veulent ressaisir le pouvoir dont ils ont si mal usé, dans le seul but de satisfaire leurs appétits.

Il est le manteau qui recouvre les hommes gais qui disaient sous le règne de Napoléon III : « Je ne sais pas ce que cela durera, mais on se sera joliment amusé. »

On s'était tant amusé, on avait tant chanté l'opérette triomphante; qu'on s'est réveillé dans l'abîme et dans l'agonie.

L'empire n'est même plus le césarisme sous la forme de la dictature d'un victorieux, car il n'y a pas de César; il n'est aujourd'hui qu'un mot; mais ce mot deviendrait certainement la déchéance finale de la patrie; il signifie : humiliation et abaissement de la France.

(France).

Les désordres de Marseille.

Les télégrammes et correspondances de Marseille nous apportent des récits parfois contradictoires des troubles qui viennent d'avoir lieu dans cette ville. Il est fâcheux que Marseille, qui se vante d'être la seconde ville de France, ne prenne pas mieux exemple sur la première et ne conserve pas le calme et la tranquillité dont Paris lui donne le spectacle.

Ces provinces méridionales sont la patrie et le lieu naturels des exagérations. Mais, si légers que les troubles aient été, ils n'en sont pas moins très-fâcheux. La responsabilité, il faut le dire, en revient à la maladresse de la municipalité qui a cru devoir interdire les processions dans une ville qui y est habituée depuis si longtemps et où elles sont passées dans les mœurs. La sagesse la plus élémentaire conseillait de respecter la coutume. Il n'est pas un Marseillais sincère qui ne soit prêt à avouer qu'aucun inconvénient n'en serait résulté et que les choses se seraient passées cette année comme l'année dernière. M. le maire de Marseille lui-même peut-il à cet égard se faire illusion? S'il nous assurait qu'il a voulu prévenir des désordres probables, nous pourrions encore lui répondre que pour éviter Charlybde il est tombé en Scylla; il aurait bien mérité d'attendre son but! Mais la vérité est que M. Maglione ne craignait aucun désordre. La question religieuse, qui n'était pas posée le moins du monde

par les processions, l'a été par l'arrêté qui les a interdites. M. Thiers, qui était Marseillais et qui connaissait le tempérament de ses compatriotes, n'a pas hésité autrefois à faire annuler par son préfet un arrêté semblable à celui de M. Maglione; et aussitôt tout est rentré dans le cours naturel et traditionnel.

Le sang, dit-on, n'a pas coulé. Il n'aurait plus manqué que le sang coulat! Quoi qu'il en soit, l'émotion est vive à Marseille, la ville est sillonnée de patrouilles, les passions assoupies se sont rallumées. Il nous est impossible d'admirer l'habileté avec laquelle la municipalité a assuré la liberté de conscience, a maintenu la vieille tolérance, a affermi la paix dont nous avons si grand besoin. Nous ne doutons pas des intentions de M. le maire; mais, s'il nous permet d'être pour cette fois positiviste, nous le jugeons par les faits, par les résultats. Maintenant, que faire? Rien pour le moment. Ce n'est pas l'heure où les partis sont ardemment aux prises qu'il convient d'assurer à l'un le triomphe sur l'autre.

(Journal des Débats).

INFORMATIONS

M. le préfet de l'Eure vient de retirer à M. le duc de Broglie et à son fils, M. le prince de Broglie, les fonctions de délégués cantonaux pour l'instruction primaire.

La première vacation de la vente des bijoux de l'ex-reine Isabelle, a eu lieu lundi, elle a produit la somme de 265,625 francs.

La seconde vacation a produit plus de 300,000 francs. C'est un allemand qui a acheté la fameuse rivière qui, seule, entre en ligne de compte pour 171,000 fr.

L'Univers annonce que M. le comte de Chambord a souscrit pour 1,000 fr. au monument de Jeanne d'Arc.

Il n'est question en ce moment que de congrès : congrès pour la propriété littéraire, congrès pour la propriété artistique, congrès de toute espèce et de toute catégorie. L'utilité de ce genre de réunion est facile à discerner : l'usage des congrès en se généralisant ferait faire d'incontestables progrès à une foule de questions que l'on débattrait vainement dans le tumulte des clubs ou des réunions publiques. On arrive devant un congrès avec un programme, les questions sont étudiées d'avance, le terrain de la discussion est circonscrit. Il est à souhaiter que la pratique des congrès spéciaux entre insensiblement dans nos mœurs et se substitue peu à peu aux réunions et aux clubs où l'on parle pour parler ou pour agiter.

La fête nationale du 30 juin a été célébrée dans les départements avec un grand éclat. On sait que l'idée de la fêter en province s'est manifestée un peu tard. Néanmoins, à peu près partout l'enthousiasme des habitants a fait des merveilles.

La fête coïncidait avec la fête catholique de l'octave de la Fête-Dieu, et l'on sait que dans la plupart des villes c'est ce jour-là que les

paroisses font leur procession particulière, ayant participé huit jours auparavant à la procession de l'église métropolitaine. Les processions ont eu lieu presque partout en empruntant un éclat particulier aux préparatifs de fête publique qui étaient faits par la municipalité et par les particuliers.

Mardi, le shah de Perse a quitté Paris à une heure et demie, par la gare de l'Est.

Dès midi et demi, une foule de curieux stationnait au Grand-Hôtel, devant l'entrée réservée à Sa Majesté persane, et qui fait le coin de la rue Auber et de la place de l'Opéra, à la suite du café de la paix.

A une heure cinq minutes, trois des équipages de gala du maréchal de Mac-Mahon, attelés en Daumont et précédés de piqueurs en grande livrée sont venus s'arrêter devant l'escalier conduisant aux appartements de Nasser-Eddin.

Dans la première se trouvait M. le président de la République française, en tenue de ville, accompagné du général marquis d'Abzac, également en habit bourgeois.

Dans la seconde, avait pris place M. le lieutenant-colonel de Lamorelle et deux autres officiers d'ordonnance du maréchal. La troisième était vide.

Au bout de quelques instants, le shah de Perse est descendu de ses appartements et est monté dans la voiture du maréchal. Sa suite a pris place dans d'autres voitures, et le cortège s'est mis en marche pour le chemin de fer de l'Est.

Paris-Capitale annonce que sa publication devient hebdomadaire, mais qu'elle redeviendra quotidienne au mois d'octobre prochain.

C'est M. Cunéo d'Ornano qui dirige Paris-Capitale. On voit qu'il n'a pas fait encore une pâtée de tous les républicains.

La huitième chambre du tribunal correctionnel vient de rendre son jugement dans l'affaire de l'accident de l'ascenseur du Grand-Hôtel, qui occasionna, on s'en souvient, la mort de M^{me} la baronne de Schack et de deux employés de l'hôtel. Le tribunal a condamné M. Alberty de Cadenet à un mois de prison et 200 fr. d'amende, le déclarant responsable de l'accident en sa qualité de mécanicien chargé spécialement de la surveillance et de l'entretien des machines et appareils établis au Grand-Hôtel. Le jugement, le déclare en outre, solidairement responsable avec M. Vanlumbeck, directeur du Grand-Hôtel, des dommages et des responsabilités civiles causés par l'accident.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Il a été décidé en conseil des ministres, que les discours prononcés à l'inauguration de la statue de la République au Champ-de-Mars par M. le ministre de l'agriculture et du commerce et par M. le ministre de l'intérieur, seront affichés dans toutes les communes de France.

Les conseils d'arrondissement se réuniront dans toute la France le 15 juillet pour la première partie de leur session, dont la durée est de cinq jours. Ils se réuniront le 23 septembre pour la seconde partie de leur session, qui pourra durer plus de cinq jours. Seuls, les conseils d'arrondissement des départements de la Seine et de la Corse sont exceptés de cette mesure. Il sera statué par un décret particulier sur la date de leur réunion.

Comme on le sait, on remettra prochainement de nouveaux drapeaux à l'armée active et à l'armée territoriale. On annonce qu'une délégation de chacun de nos régiments d'infanterie et de cavalerie sera envoyée à Paris pour recevoir l'emblème de la patrie. Cette cérémonie aura lieu avec la plus grande solennité; le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, la présidera. Elle doit avoir lieu à Longchamps à peu près à la même époque que la distribution des prix accordés aux exposants.

Un vol d'une somme de 789 fr. a été commis dans l'après-midi du jeudi 4 juillet courant au moyen d'une fausse clef, au préjudice du sieur Gibert, demeurant rue du Piot, à Cahors, pendant l'absence de toute la famille occupée aux travaux des champs, les auteurs de ce vol sont encore inconnus, mais la police fait d'actives recherches.

On annonce que la classe 1877 sera appelée en novembre, contrairement aux années précédentes, où cet appel n'avait lieu qu'en décembre. C'est probablement par ce motif que le ministre de la guerre a suspendu, jusqu'à nouvel ordre, les devancements d'appel pour les jeunes soldats de cette classe. Un avis fera connaître ultérieurement quand les devancements seront autorisés et les corps que les intéressés pourront choisir.

Le ministère de la guerre prépare une nouvelle réglementation au sujet de la situation des officiers de l'armée de réserve et de l'armée territoriale. D'après cette réglementation, le grade serait conféré directement aux officiers et ne pourrait être perdu que par suite de démission acceptée, de perte de la qualité de Français, de condamnation à une peine afflictive ou infamante, d'interdiction des droits civils et de famille, de destitution prononcée par un conseil de guerre, de radiation des cadres pour raison d'âge, de santé ou d'infirmités incurables, et enfin, par suite de révocation pour mise en état de faillite ou déclaration de banqueroute frauduleuse, sur avis conforme d'un conseil d'enquête. Les officiers pourront également être suspendus pendant trois mois au moins et un an au plus pour actes commis en dehors du service et contraires aux règles de la subordination militaire.

17^e CORPS D'ARMÉE.

AVIS. — Tous les hommes liés au service militaire, soit comme réservistes ou disponibles de l'armée active, soit comme appartenant à l'armée territoriale ou à sa réserve, doivent transmettre les demandes qu'ils auraient à adresser à l'autorité militaire, au général commandant la subdivision de région par l'intermédiaire du commandant de recrutement de la subdivision dans laquelle ils sont inscrits comme y étant domiciliés. La lettre d'envoi au commandant de recrutement devra être affranchie, cet officier ne jouissant pas de la franchise avec les particuliers.

L'APPEL DES RÉSERVISTES.

Nous avons annoncé que l'appel, pendant vingt-huit jours, des réservistes des classes 1869 et 1871 aurait lieu à partir du 20 août ou du 1^{er} septembre, suivant les régions.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser à ce sujet aux préfets et généraux une circulaire dont nous détachons les passages suivants :

Les réservistes ne recevront pas d'ordre individuel.

Ils devront être rendus, aux dates ci-dessus mentionnées, à la destination indiquée par leur livret et par le tableau d'affectation affiché à la mairie de chaque commune.

N'ont pas à répondre à cet appel les réservistes de l'artillerie et du train qui ont fait leur période d'instruction au mois de mai dernier.

Sont dispensés de la convocation :

- 1° Les hommes pourvus d'un titre de non disponibilité;
- 2° Les soutiens de famille;
- 3° Les hommes résidant en Algérie, aux colonies et à l'étranger qui auront obtenu une dispense spéciale;
- 4° Les docteurs, pharmaciens, vétérinaires, proposés pour un emploi de leur spécialité dans la réserve, qui n'ont pas encore été nommés;
- 5° Les internes des hôpitaux;
- 6° Les hommes ayant quitté le service depuis moins d'un an.

Les réservistes qui, pour une cause quelconque, seraient absolument empêchés de répondre à la convocation devront en justifier auprès du commandant du bureau de recrutement de la subdivision de région, au moyen de pièces authentiques visées par l'autorité municipale. Les hommes ainsi dispensés pour cette année

sont prévenus qu'ils auront à accomplir, en 1879, à la date du 1^{er} mars, la période d'instruction réglementaire.

Les réservistes qui ont à faire usage des voies ferrées pour se rendre à leur destination seront admis à voyager à prix réduit sur présentation de leur livret.

Les frais de route leur seront payés à l'arrivée au corps.

Enfin, les réservistes de la classe 1872, qui auraient des motifs majeurs pour devancer l'appel de cette classe, lequel aura lieu en 1879, seront admis exceptionnellement à faire leur période d'instruction en 1878.

La loi tendant à améliorer la pension de retraite des officiers, qui est promulguée depuis quelques jours et qui est entrée en vigueur, contient un article portant, qu'une somme d'un million sera répartie entre les officiers retraités sous le régime de la loi du 25 juin 1861 qui ne peuvent pas jouir du bénéfice de la loi actuelle. Le règlement de cette répartition a été confié par la loi à une commission spéciale. Le ministre de la guerre, se conformant à cette loi, a nommé une commission de répartition, dont il a pris la présidence, et qu'il a composée de MM. les généraux Arnaudeau et Robert, sénateurs, MM. Langlois et Antonin Proust, députés, M. Renaudin, directeur de la comptabilité de la guerre. Cette commission a arrêté définitivement, la répartition du million d'indemnité. Nous croyons savoir qu'elle a fait un règlement qui établit les droits des officiers à cette répartition et qui repousse le procédé adopté par l'Empire et qui consistait à classer les officiers suivant leur état de fortune. La commission s'est préoccupée, au contraire, d'améliorer la situation des retraités des grades inférieurs.

On étudie très-sérieusement, au ministère de la justice, les modifications à proposer aux Chambres sur la loi d'instruction criminelle.

On savait que M. le garde des sceaux se préparait à étendre facultativement l'autorisation de plaider à une catégorie d'avoués auxquels la plaidoirie était absolument interdite. Le décret qui établit cette réforme utile a paru au *Journal officiel*. En principe, ces officiers ministériels sont préposés seulement à l'instruction des procès, et le droit de défendre appartient exclusivement aux avocats; mais lorsqu'il n'existe pas, près d'un tribunal, un barreau suffisant, la parole peut être donnée aux avoués. Cependant un décret de 1812 interdit d'accorder cette autorisation dans les cours d'appel et dans les tribunaux chefs-lieux de cours d'assises ou de départements. Le législateur avait pensé qu'il s'y trouverait toujours un barreau constitué et suffisant; mais cette prévision ne s'est pas réalisée partout, et l'exception établie par le décret de 1812 a pu, dans certains tribunaux, rendre quelquefois difficile l'administration de la justice. Le décret rendu sur la proposition de M. Dufaure supprime cette exception, en ce qui concerne les tribunaux chefs-lieux des cours d'assises ou de départements. Lorsque dans ces tribunaux le nombre des avocats inscrits sur le tableau ou des stagiaires exerçant et résidant sera jugé insuffisant, les avoués pourront être autorisés à plaider, mais seulement dans les causes où ils occuperont comme officiers ministériels. Cette autorisation sera donnée chaque année, par la cour d'appel, sur avis motivé du tribunal, et elle s'appliquera à tous les avoués du ressort où la cour aura constaté l'insuffisance du barreau.

L'ORAGE DU 1^{er} JUILLET

On lit dans l'*Avenir de la Dordogne* :

Un ouragan épouvantable, rappelant par sa violence et ses funestes résultats celui qui ravagea, il y a quelques années, les environs de Brantôme et sur une grande partie du canton de Champagne-de-Bélair. Une trombe mêlée de pluie et de grêle, et poussée par un vent terrible, a commencé par les coteaux qui entourent Brantôme, magnifiques coteaux plantés de vignobles les plus renommés de la contrée. L'orage a suivi ensuite le côté droit de la rivière de la Dronne, ravageant

tout sur son passage. Les communes de Condat-sur-Tricon et de Lachapelle-Faucher ont été particulièrement écrasées. Un témoin oculaire nous a dit que les vignes y avaient actuellement l'aspect qu'elles ont à Noël avant la taille. A Brantôme, un orme gigantesque de la belle promenade des fossés, le roi de la végétation du pays, a été renversé par le vent et jeté dans la rivière.

On écrit de Jumilhac au même journal :

Hier au soir, 1^{er} juillet, un violent orage s'est abattu sur la ville et le territoire de la petite commune de Jumilhac-le-Grand. On a retrouvé après la tourmente, qui a duré vingt minutes environ, avec une furieuse intensité, des grêlons de la grosseur d'un œuf de poule. Les plus petits avaient un bon centimètre de diamètre. La forme en était généralement ronde et on peu aplatie. Comme l'orage a éclaté subitement, la plupart des habitants ont été surpris et n'ont pu fermer à temps leurs volets, aussi les carreaux brisés se comptent-ils par centaines. Les dégâts sont énormes; en plusieurs endroits, les récoltes et les arbres sont littéralement hachés. La commune de Saint-Paul-Laroche a souffert, dit-on, dans des proportions désolantes. On ignore encore l'étendue de pays traversée par cette sorte de trombe, qui se dirigeait dans la direction du sud-ouest.

Un violent orage a éclaté lundi sur une partie de l'arrondissement de Saint-Yrieix, et y a causé d'effrayants ravages.

On écrit notamment de Coussac-Bonneval, le 2 juillet au *Courrier du Centre* :

La commune de Coussac-Bonneval, déjà plusieurs fois atteinte par les orages, l'a été encore hier soir d'une manière désastreuse. Un orage venant de l'ouest l'a traversée dans sa plus grande largeur, ravageant tout sur son passage. Il était 4 heures 1/2, la pluie et la grêle tombent avec fracas pendant cinq à six minutes. Les grêlons avaient la grosseur d'un œuf de pigeon, mais il y en avait de toutes les formes, de longs, de carrés, de ronds. On était alors dans les prés, occupé à rentrer le foin. Beaucoup de personnes y ont été surprises et des charrettes chargées ont été renversées. On n'a cependant à déplorer que des pertes matérielles. Voici les noms des villages qui ont été ravagés : Lavaud (de Saint-Yrieix), Boisircomte, les Champs, la Pouge, le Puy, le Brulhatour, Arfeuille, Marsagnet, les Sept-Ponts, Cubertafond, le Maziaud, Marsac, Lavaud, Pierrefiche, Pressac, la Besse, etc. La commune de Menzac a aussi été atteinte. Les froments, les seigles renversés et brisés, les pommes de terre hachées, les jardins dévastés, les fruits jonchant le sol, offrent le tableau le plus navrant. Les prés non fauchés le seront difficilement. On dirait qu'un pesant rouleau y a passé.

On écrit d'Ambazac au même journal que, dans la partie nord-ouest de cette commune il est tombé une grande quantité de grêle, et que les récoltes des villages de Laurrières-des-Pierres, des Vergnes, du Pygarouste, de Bourdelas et de Vieux, ont été plus ou moins endommagées.

Plusieurs villages limitrophes de la commune de Saint-Sylvestre ont été aussi atteints par ce fléau et ont subi de pertes sérieuses.

On lit dans le *Journal de l'Aisne* :

Les effets de l'orage et de la grêle n'ont guère dépassé un rayon de 2 à 3 kilomètres autour de Laon; mais dans ce rayon circonscrit, les ravages sont considérables.

D'après le *Courrier de l'Aisne* la grêle est tombée en si grande abondance que mardi matin, on trouvait encore dans certaines rues, des amas de glace, formés par l'agglomération des grêlons.

UN CONSEIL PAR JOUR

La chaleur a pur effet d'affaiblir les muqueuses... celle de l'estomac subit cette influence; de là, en été, pour beaucoup de personnes, absence d'appétit. Voici la formule d'un liquide excessivement apéritif :

Vin vieux de Bordeaux.....	120 grammes.
Extrait mou de quinquina...	4 —
— de ratanhia.....	4 —
Alcool à 30°.....	45 —
Eau de menthe.....	100 —

Il suffit de prendre par jour trois ou quatre cuillerées de cette mixture, une demi-heure avant le repas, pour déployer une activité... vivante.

Théâtre de Cahors.

Jeudi soir, au théâtre de Cahors, a eu lieu la première représentation d'une pièce de M. Isidore Combarieu. Le sujet de ce charmant vaudeville est simple. Un jour, au concert Pas-de-loup, un jeune avocat, Adolphe Lebrun se trouvait assis à côté du docteur Lebeau et de sa fille Marguerite. On jouait le grand air de la Favorite, et, sous l'impression de cette harmonie puissante et passionnée les yeux de Marguerite s'étaient remplis de larmes. Adolphe Lebrun, ému lui-même, se sentit tout à coup attiré par un amour irrésistible vers cette jeune fille si sensible et si belle. Son amour fut compris et partagé. Les deux jeunes gens jurèrent de s'unir ; mais un obstacle insurmontable semblait devoir les séparer à jamais. Le docteur Lebeau, vieillard vénérable, mais admirateur trop enthousiaste de son art, ne voulait pour gendre qu'un homme, comme lui fervent disciple d'Esculape, à qui il put, en lui donnant sa fille, céder sa clientèle et ce cabinet de travail, où ont vu le jour tant de savants ouvrages de médecine, tant de rapports fameux sur des cas extraordinaires. Adolphe connaît la manie du docteur ; aussi, d'après les conseils de Marguerite, et malgré sa répugnance à tromper un vieillard qu'il respecte profondément, prend-il la résolution de recourir à des ruses très-innocentes, et est vrai, pour obtenir la main de celle qu'il aime tant. Il s'agit pour lui de se faire connaître et aimer du bon docteur en flattant sa manie.

Il s'averra donc dans ce sanctuaire de la science de prétendus malades qui tous viendront de la part d'Adolphe Lebrun dont ils feront de pompeux éloges ; mais bientôt changeant d'avis parce qu'il n'a point confiance en la discrétion de ses amis, il se décide à se présenter lui-même chez M. Lebeau sous divers déguisements. Aussi devient-il successivement Félix Plumet, Aspasie Roublard et Pitou. Félix Plumet est un ancien négociant, très-honnête homme et le disant, juge au tribunal de commerce, ami de tous les gouvernements, veuf de quatre femmes également aimées et également pleurées, en proie à une sombre manie depuis qu'un ami, joueur grincheux, et les comères de son quartier l'appellent Barbe-bleue. Aspasie Roublard est une vieille fille, riche, orpheline depuis l'âge de 15 ans, très-sensible et atteinte d'une maladie nerveuse depuis la mort de son Arthur qui, ayant, pour lui plaire et devenir son époux, abandonné son gilet de flanelle, a succombé à une fluxion de poitrine. Quant à Pitou c'est un jeune courtier qui, tout en faisant la place, passe sa journée à faire des tournées de vermouth et se plaint de manquer d'appétit. Tous ces étranges malades se sont envoyés par le jeune avocat admirateur ardent de M. Lebeau. C'est en vain que celui-ci lutte avec ses souvenirs : malgré les efforts de sa fille, il ne se rappelle point avoir rencontré M. Adolphe Lebrun dont tout le monde lui parle avec éloges ; mais il aime sans le connaître, ce jeune homme qui lit ses ouvrages et publie sa gloire. Tout à coup Adolphe Lebrun se présente sans déguisement et vient déclarer au docteur son amour pour Marguerite : il le supplie de guérir cette maladie de cœur qui le conduirait rapidement au tombeau. Marguerite arrive sur ces entretailles et joint ses supplications à celles d'Adolphe. Emu jusques aux larmes, le bon vieillard cède enfin et fait la plus belle cure de sa vie : il guérit deux jeunes cœurs bien malades et bien faits pour se comprendre et s'aimer.

Ce gracieux vaudeville en un acte, écrit dans un

jour de jeunesse et de belle humeur, est plein d'originalité, d'esprit et d'entrain. Les personnages de Félix Plumet et d'Aspasie Roublard sont très-drolés. L'histoire tragique des quatre femmes de cet honnête négociant est d'un pathétique désopilant. Non moins intéressants et non moins comiques sont les malheurs de cette infortunée Aspasie Roublard, qui pleure toujours son Arthur. Le jeune Pitou est aussi très-amusant, mais moins cependant que les deux autres. Quant au docteur, il a le bonheur de ressembler par quelques traits à ces médecins dont Molière a tant médité, très-savants sans doute, très-enthousiastes de leur art, mais encore plus de leur réputation, enchantés de voir mourir leurs malades pourvu que tout se passe selon les règles. Marguerite est une fille aimante et respectueuse malgré ses petites ruses pour décider son père à lui donner Alphonse pour mari ; on regrette de ne pas la voir plus souvent et plus longtemps sur la scène.

Le succès a été grand, il était mérité et dû simplement à l'esprit, à la galté de ce vaudeville bien écrit et bien composé. Le nom de l'auteur a été vivement acclamé. Ce dont on doit surtout féliciter M. Isidore Combarieu, c'est d'avoir évité les défauts du jour, d'avoir su, sans jeux de mots hasardés ou graveleux, sans situations étranges ou forcées, exciter ce bon rire que fait naître la galté franche et de bon aloi. Son vaudeville, très-original du reste, a le rare mérite de contraster avec la plupart de ceux qu'on écrit aujourd'hui ; par là il plaît aux spectateurs qu'il amuse, en les reposant de beaucoup d'autres pièces d'un goût douteux.

Les acteurs qui ont joué ce vaudeville l'ont très-bien rendu. Mais il faut surtout adresser des félicitations à M. G. Talier qui a été toujours charmant dans les différents rôles de Félix Plumet, Aspasie Roublard et Adolphe Lebrun.

Ajoutons que les comètes, dont la musique est de M. Desterac, ont été très-goûtées du public et très-applaudies.

Spectacle du Dimanche, 7 juillet 1878.

MARCEAU

ou les Enfants de la République

drame en 5 actes et 10 tableaux, par MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson.

Vu l'importance de cet ouvrage, il sera joué seul.

On commencera à huit heures très-précises.

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

NUM.	JOURS	SAINTS	FOIRES.
7	Diman.	s. Irénée.	
8	Lundi.	s. Elisabeth.	Marmiac, Albas, Lacapelle-M., Cazillac, Labastide-M.
9	Mardi.	P. de la Vierg.	
10	Mercur.	s. 7 frères.	Castelfranc, Cajarc, Latronquière, Martel.
11	Jeudi.	s. Alithe.	
12	Vend.	s. Jean-Galb.	Castelnau, Touzac, Bretenoux, St-Sozy.
13	Samedi	s. Anactet.	Lavercautié.

Lunaisons du mois de Juillet.
 P. Q. le 7, à 8 h. 29 du matin.
 P. L. le 14, à 11 h. 4 du matin.
 D. Q. le 22, à 0 h. 25 du soir.
 N. L. le 29, à 9 h. 50 du matin.
 Les jours diminuent de 1 heure.

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie.

III
 LA LIONNE

Ce profond politique, qui prévoyait tout, n'avait pu prévoir ce dont était capable le cœur d'une mère.

Pourtant, le premier moment passé, le comte avait vivement envisagé la situation. Mariette était gênante, mais ce n'était qu'un obstacle ordinaire. Avec elle il n'était pas besoin de ruser, la ruse ne pouvait aboutir à rien, la menace non plus. Il fallait l'éloigner pour l'instant, ensuite l'apaiser, qui était un garçon rempli de conventions, trouverait sûrement un bon moyen pour que pareille rencontre ne se renouvelât plus.

Le plan du comte était simple : parvenir à renvoyer Mariette ou lui céder la place.

Toutes ces réflexions n'avaient duré qu'une seconde.

Mariette n'avait pas bougé du seuil de la porte, et de là, formidable dans sa simplicité, éloquente dans un seul mot, elle dit : — Ma fille ?

C'était à la fois une demande, une prière, une injonction, une menace et une accusation.

Ce seul mot à l'adresse du comte voulait dire tout cela.

Le ravisseur le sentit. Il vit aussi qu'il était inutile de nier, et qu'à cette demande directe il fallait une réponse prompte.

— Votre fille ? dit-il, je ne sais pas ce qu'elle est devenue.

— Oh ! si, reprit la mère, vous le savez.

— Après ?

— Après ; vous allez me dire où je suis la voir.

— Jamais !

La veuve se préparait à s'élançer sur lui : elle se contint.

— Ecoute, fit-elle d'une voix saccadée. Michel est en danger de mort parce qu'il t'a reconnu. Il vient de me le dire. Dieu lui a donné cet instant de force qui devait me rendre le courage et l'espoir. Aussi je suis revenue et me voici. Je ne te quitte plus, que tu sois comte ou marquis.

ou n'importe quoi ; pour moi tu n'es qu'un misérable !... Tu peux les tuer, les autres ! Tu ne m'étais pas, moi !... Je n'ai pas de secret qui te fasse mon maître, et je n'ai qu'une passion... ma fille !... Il me la faut, je la veux !

Et le bras étendu vers le comte, elle semblait la statue du Commandeur, immobile, qui terrifia don Juan.

Le comte de Rheinberg, mal à l'aise en face de cette mère, de cette lionne, fit quelques pas vers la fenêtre, sans réfléchir ; puis sachant que la fuite était impraticable de ce côté, revint vers la porte.

Mariette suivait tous ses mouvements.

— Qui donc me débarrassera de cette folle ? murmura-t-il.

La mère le devina.

— Oh ! tu peux t'échapper, reprit-elle. Va, sors, mais je m'attache à tes pas, je te suis partout, va donc ! Le remords suit le criminel jusqu'au tombeau ; l'ombre suit le corps de l'homme sans le quitter jamais, je serai à la fois ton remords et ton ombre, va ! va !... Tu les a tous trompés, mais on ne trompe pas une mère. Je ne te quitte pas !

Le comte était comme anéanti. Il sentait qu'il lui serait plus difficile de se débarrasser de Mariette qu'il ne l'avait cru d'abord.

— Ah ! vous ne me quitterez pas, répliqua-t-il machinalement et du ton d'un homme préoccupé qui cherche à résoudre

une pensée ; c'est ce que nous allons voir.

Mais il fit quelques pas en arrière, au lieu d'avancer et sembla réfléchir.

— Encore une fois, s'écria Mariette, je veux ma fille, rends-la moi !

— Non, répondit le Hollandais toujours cherchant.

La mère Taupier, d'un bond, se jeta vers la table de travail et, sans perdre le comte de vue, s'empara d'un compas resté là tout ouvert.

— Eh bien ! fit-elle en se dressant furieuse, puisque tu ne veux pas me rendre ma fille, je vais te tuer ; je l'aurai du moins vengée !

A ces paroles, le comte releva la tête : il vit Mariette menaçante devant lui et le compas à deux doigts de sa poitrine.

Il ne dut la vie qu'à son extrême agilité. Avec une promptitude et une adresse peu communes, il posa les mains sur la table, s'enleva à la force des poignets et se trouva de l'autre côté.

Mariette, hors d'elle-même, lança le compas avec tant de violence, que l'une des pointes, après avoir effleuré l'épaule du comte, alla s'enfoncer dans les planches de la baraque.

La femme désarmée, l'homme était maître du terrain.

Elle se précipita pour ressaisir le compas, mais le bras robuste du Hollandais l'arrêta au passage. Il la repoussa avec

tant de brutalité, que la pauvre femme jeta un grand cri de douleur.

Alors il se fit en elle une réaction. A la colère succédèrent les larmes ; après la menace, la prière.

Mariette était femme et nerveuse, les pleurs seuls pouvaient la soulager.

Elle se jeta aux pieds de Rheinberg, qui, à peine remis de l'attaque qu'il venait de subir, ne put lui échapper.

— Désarmée ! cria la mère Taupier. Ah ! pauvre folle qui te croyais assez forte... Je vous ai menacé, j'ai eu tort. Je me répons, pardonnez-moi !

— Eh ! oui, c'est entendu, disait Rheinberg... Laissez-moi.

— Oui, je vous laisse, mais rendez-moi Madeleine. Oh ! vous ne résisterez pas à mes larmes, vous avez pitié de moi... Voyez, comme je vous en prie, mon Dieu ! — Pas tant de supplications, elles sont inutiles.

— Vous n'êtes pas si cruel. Oh ! sur ce que vous avez de plus cher au monde... par votre âme, par votre salut... par le souvenir de votre mère, rendez-moi ma fille, oh ! rendez-moi ma fille !

Elle avait un accent déchirant qui faisait mal. Le comte voulait en finir à tout prix, on pouvait venir, et il était important pour lui d'éloigner tout témoin d'une pareille scène.

(A suivre.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 29 juin au 6 juillet.

Naissances.

Escoffier, Alfred, Boulevard Sud.
 Pouget, Pierre, rue Fangas.
 Cubaynes, Louis, rue Bousquet.
 Mil'bau, Apoline, rue de la Préfecture.
 Laurent, Lucie, rue de l'Université.
 Lasaygne, Césaride, rue du Lycée.
 Delon, Ernest, rue Nationale.

Décès.

Lafage, Marie, 42 ans, place Saint-Maurice.
 Lescale, Joseph, 82 ans, rue Nationale.
 Ausset, Marguerite, 65 ans, à Artix.
 Bladane, Eulalie, 68 ans, rue Mascoutou.
 Griffoul, Blanche, (Naturelle) rue des Augustins.
 Boussou, Elisabeth, 79 ans, (hospice.)
 Fey, Jeanne, 6 mois, Port-Bullier.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot)

La dépêche suivante de Berlin arrivée hier à Paris modifie un peu les excellentes impressions qui dominent sur les délibérations du Congrès. On compte toujours sur un résultat favorable, mais il y a quelques difficultés à lever :

Berlin, 5 juillet.

Tandis que, sous la vive impulsion de son président, le Congrès expédie promptement les détails relatifs aux questions principales, une difficulté paraît surgir relativement à la cession de Batoum, à propos de laquelle on assure que les plénipotentiaires anglais, et spécialement lord Salisbury, veulent revenir sur les engagements signés à Londres.

De son côté, la Russie paraît décidée à s'en tenir à ses engagements (article 5 du premier Memorandum de Londres).

D'autre part, la séance du Congrès d'hier paraît s'être longuement occupée de la délimitation du sandjak de Sofia. Cette question, qui ne semble pas encore résolue, a donné lieu à des difficultés sérieuses, à propos de la ligne stratégique à l'est et à l'ouest de Sofia.

Au point de vue russe, les exigences anglaises, en ce qui concerne cette délimitation, diminuent dans des conditions inacceptables l'importance des concessions faites sur ce point.

(Agence Havas)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 6 juillet, 11 h. 25, matin.

Les petites difficultés survenues à Berlin, sont de nouveau applanies. On assure que des concessions réciproques seront faites sur la question de Batoum.

Hier, grâce à l'énergique intervention des délégués français, la Grèce a obtenu une importante rectification de frontières.

Il est certain que le Congrès a reconnu les droits de la France sur les lieux saints. Ces droits seront consacrés par le traité.

Paris, 6 juillet. 2 h. soir.

Au moment où l'ex-prince impérial arrive à Copenhague, les dépêches disent que la famille royale de Danemark fait démentir les bruits de mariage dont les journaux ont parlé.

Bourse de Paris

Cours du 6 juillet.

Rente 3 p. o/o..... 76.82 1/2
 — 4 1/2 p. o/o..... 106.20
 — 5 p. o/o..... 114.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 5 juil.	CLOTURE précédente
Banque de France.	3.465	3.465
Crédit foncier.	875	873 75
Orléans-Actions	1.168	1.158 75
Orléans-Obligations.	354	355
Suez	787 50	788 75
Italian 5 o/o.	77 1/2	78 3/8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Puy-l'Évêque, le 17 juin 1878, le sieur Vidal, Jean, a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, numéro 12.

Savoir :

- 1 are 70 de bois, (section E n° 916) ;
 - 1 are de bois et vigne (section E n° 918) ;
 - 3 ares 30 de bois et vigne (section E n° 919) ;
 - 5 ares 80 de terre et de vigne (section E 594) ;
 - 0 are 80 de terre et vigne (Section E n° 595) ;
 - 9 ares 70 de terre et vigne (Section E n° 596-599) ;
- Moyennant une somme de cinq cent cinquante francs.

Puy-l'Évêque, le 6 juillet 1878.

Le Maire,
 Bossc.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 52 (29 juin).

Du suc gastrique chez l'homme et les animaux; ses propriétés chimiques et physiologiques, par M. Richet.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 52 (29 juin).

Paris et Saint-Petersbourg à la veille de la Révolution, par M. Alfred Ramdard.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du numéro du 2 juillet.

Les batraciens de France, E. Sauvage. — Moins météorologique aux Etats-Unis, Avril, 1878.

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 29 juin.

Texte : L'Exposition universelle, par Turgan. — Courrier de Paris, par Jérôme.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g. A PRAYSSAC (LOT).

Manège Laffargue spécial pour battennes à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

ÉTUVES

Établissement d'Hydrothérapie Médicale M. LAGASPIE

A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Carot, depuis quelques années, un Établissement Hydrothérapique.

naise. — Le récent cyclone en Chine (deux gravures). — Revue passée par le maréchal président de la République à Longchamp, 20 juin 1878.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 912^e livraison. (30 juin 1878).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 291^e livraison (29 juin 1878).

SOCIÉTÉ ANONYME du Domaine de Vaudepart.

EXPLOITATION DE BLANCS DE CRAIE Capital-Actions : 1,200,000 fr.

Émission DE 2,000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

de 300 fr. — REMBOURSABLES EN 30 ANNÉES Intérêt : 18 fr. par an

Prix d'Émission : 285 francs PAYABLES COMME SUIT :

Eaux minérales de Miers GARE DE ROCAMADOUR HOTEL CARBOIS A Alvignac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

LA GAZETTE DE PARIS Le plus grand des Journaux financiers SEPTIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches.

PHILODERME INDIEN Une lotion matin et soir guérit en un mois FEUX DU VISAGE BOUTONS, AGNE

MALADIES DES FEMMES Guérison sans repos ni régime, par Mme LACHAPELLE, maîtresse sage-femme

A VENDRE Trois cents VOLUMES environ d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres.

A VENDRE EN BLOC OU EN PARCELLES LE DOMAINE DE RÉVEILLON situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour.

AVIS AUX MINOTIERS. Un voyageur sérieux possédant une bonne clientèle à Bordeaux et dans les banlieues désire s'entendre avec un minotier de la localité pour la fourniture de ses clients.

282,50, ce qui représente un revenu de 6 0/0 net d'impôt, sans compter la prime d'amortissement.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 912^e livraison. (30 juin 1878).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 291^e livraison (29 juin 1878).

L'ÉCLAIREUR FINANCIER Parait tous les Samedis Informations financières, Articles d'actualité, Bilan de la Banque

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite

REVALESCIÈRE Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

400,000 cures réelles par an La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os

Poudre MAZADE & DALOZ 14, rue d'ALGERIE, LYON La seule infailible pour détruire les

RHUMATISMES, GOUTTE NEURALGIES guéries en 26 heures, souvent en 24 h. par le SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER

spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boite : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr.

Livret des familles. MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.